

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 mars, à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de TIGY légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en
mairie, sous la Présidence de Noël LE GOFF, Maire.

Date de la convocation : 12 mars 2025

Présents : Noël LE GOFF, Fabienne GODIN, Frédéric JOVÉ, Marie-Agnès TOUZEAU, Patrice COULOT, Sandra RIFFET, Christine PERDEREAU, Thierry POMMIER, Philippe COCO, Jean-Luc BRINON, Catherine PASQUIER, Patrick JACQUEMARD, Nathalie BAUDOUIN, Sylvain ROUTIER, Luc LANGÉ, Laetitia TERRIER, Céline FOSSÉ, Michaël GUICHON.

Absents représentés :

Patrice COULOT donne pouvoir à Frédéric JOVÉ
Philippe COCO donne pouvoir à Thierry POMMIER
Nathalie BAUDOUIN donne pouvoir à Laetitia TERRIER

Absents non représentés :

Elodie LEBRUN

Secrétaire de séance : Sylvain ROUTIER

Après avoir fait approuver le Procès-Verbal de la session précédente, qui l'a été à l'unanimité,
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner le secrétaire de séance. Sylvain
ROUTIER, seul candidat est selon le souhait du Conseil Municipal, désigné à l'unanimité à main
levée.

<u>FINANCES</u>

Délibération 2025-F-006
BUDGET COMMUNAL
Compte de Gestion 2024

Rapporteur : Sylvain ROUTIER

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y
rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des
mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de
gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que
l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant
au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de
paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de
passer dans ses écritures.

Considérant que le compte est exact,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections
budgétaires

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur M CROIBIER visé et
certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Délibération 2025-F-007
BUDGET COMMUNAL
Compte Administratif 2024

Rapporteur : Sylvain ROUTIER

Noël LE GOFF, Maire en fonction lors de l'exercice 2024, quitte la salle du Conseil lors du vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de la commune pour l'exercice 2024 dressé par Mr le Maire qui fait apparaître les soldes suivants.

	Résultat 2023 (Résultat Cumulé 2023+RAR 2023)	Résultat exercice 2024 (Recettes 2024 - Dépenses 2024)	RAR 2024	Affectation en réserves au 1068 (Résultat clôture 2023+Résultat section inv 2024+RAR2024) si négatif	Résultat clôture 2024
Fonctionnement	1 399 790,97 € (R 002 Année 2023)	317 447,67 €		-266 223,34 €	1 451 015,30 €
Investissement	7 695,74 € (D 001 Année 2023)	165 178,02 €	-439 097,10 €		-266 223,34 €

Délibération 2025-F-008
BUDGET COMMUNAL
Affectation du Résultat 2024

Rapporteur : Sylvain ROUTIER

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition de l'affectation des résultats de clôture. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de reprendre le résultat de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES	R-D
REALISATION DE L'EXERCICE 2024	Section de Fonctionnement	2 711 346,04 €	3 028 793,71 €	317 447,67 €
	Section d'Investissement	698 994,74 €	864 172,76 €	165 178,02 €
REPORT DE L'EXERCICE 2023	Report en section de Fonctionnement (002)		1 399 790,97 €	1 717 238,64 €
	Report en section d'Investissement (001)		7 695,74 €	172 873,76 €
TOTAL réalisations + reports		3 410 340,78 €	5 300 453,18 €	1 890 112,40 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2025	Section de Fonctionnement			
	Section d'Investissement	439 097,10 €		
	TOTAL des restes à réaliser	439 097,10 €	0,00 €	
RESULTAT CUMULE	Section de Fonctionnement	2 711 346,04 €	4 428 584,68 €	1 717 238,64 €
	Section d'Investissement	1 138 091,84 €	871 868,50 €	-266 223,34 €
	TOTAL CUMULE	3 849 437,88 €	5 300 453,18 €	1 451 015,30 €

AFFECTATION DU RESULTAT

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	Article 002	1 451 015,30 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	Article 1068	266 223,34 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	Article 001	172 873,76 €

Délibération 2025-F-009
BUDGET COMMUNAL
Vote des Taux 2025

Rapporteur : Sylvain ROUTIER

Sylvain ROUTIER présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Il rappelle que des délibérations concernant la mise en place de la Taxe d'Habitation sur les Logements vacants et la Taxe d'Habitation sur les Résidences secondaires décidées le 21 septembre 2022 continuent de s'appliquer.

Le Conseil Municipal prend connaissance des hypothèses d'évolution des bases 2024 comme figurant dans l'Etat 1259 de l'année 2025.

Il précise également qu'à ces recettes fiscales s'ajouteront des allocations compensatrices.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide des taux d'imposition et recettes pour l'année 2025 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	39,75 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46,91 %
Taxe d'Habitation	14,63 %

Charge Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Délibération 2025-F-010
BUDGET COMMUNAL
Budget Primitif 2025

Rapporteur : Sylvain ROUTIER

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des propositions d'inscriptions budgétaires pour 2025 vote le budget primitif de la manière suivante :

Pour la section de fonctionnement en équilibre à 3 673 288,96 €

Adopté à l'unanimité pour tous les chapitres

Pour la section d'investissement en équilibre à 1 588 018,01 €

Adopté à l'unanimité pour tous les chapitres

Délibération 2025-F-011
BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT
Compte de Gestion 2024

Rapporteur : Sylvain ROUTIER

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les opérations budgétaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent.

Considérant que le compte est exact,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur M. CROIBIER visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2025-F-012
BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT
Compte Administratif 2024

Rapporteur : Sylvain ROUTIER

Noël LE GOFF, Maire en fonction lors de l'exercice 2024, quitte la salle du Conseil lors du vote

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif du budget eau et assainissement pour l'exercice 2024 dressé par Mr le Maire qui fait apparaître les soldes suivants.

	Résultat 2023 (Résultat Cumulé 2023+RAR 2023)	Résultat exercice 2024 (Recettes 2024 – Dépenses 2024)	RAR 2024	Affectation en réserves au 1068 (Résultat clôture inv 2023+Résultat section inv 2024-RAR2024) si négatif	Résultat clôture 2024
Exploitation	334 493,42 € (R 002 Année 2023)	66 213,09 €			400 706,51 €
Investissement	633 737,39 € (R 001 Année 2023)	- 432 159,77 €	- 64 886,67 €		136 690,95 €

Délibération 2025-F-013
BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT
Affectation du Résultat 2024

Rapporteur : Sylvain ROUTIER

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition de l'affectation des résultats de clôture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de reprendre le résultat de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES	R-D
REALISATION DE L'EXERCICE	Section d'Exploitation	403 291,53 €	469 504,62 €	66 213,09 €
	Section d'Investissement	677 182,20 €	245 022,43 €	-432 159,77 €

REPORT DE L'EXERCICE 2023	Report en section d'Exploitation (002)		334 493,42 €	400 706,51 €
	Report en section d'Investissement (001)		633 737,39 €	201 577,62 €

TOTAL réalisations + reports	1 080 473,73 €	1 682 757,86 €	602 284,13 €
------------------------------	----------------	----------------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2025	Section d'Exploitation		
	Section d'Investissement	64 886,67 €	
	TOTAL des restes à réaliser	64 886,67 €	0,00 €

RESULTAT CUMULE	Section d'Exploitation	403 291,53 €	803 998,04 €	400 706,51 €
	Section d'Investissement	742 068,87 €	878 759,82 €	136 690,95 €
		1 145 360,40 €	1 682 757,86 €	537 397,46 €

AFFECTATION DU RESULTAT

EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	Article 002	400 706,51 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	Article 001	201 577,62 €

Délibération 2025-F-014 BUDGET ANNEXE Fixation des prix de l'eau et de l'assainissement

Rapporteur : Sylvain ROUTIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-1,
Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité, décide, au titre de l'année 2025,

- de fixer le prix de l'eau à 1.230 € par m3 d'eau consommée (tarif auquel s'ajouteront les taxes légales en vigueur notamment celle de l'agence de l'eau)
- de conserver un tarif fixe et de ne pas appliquer de tarif dégressif pour la consommation d'eau.
- d'appliquer les conditions de facturation suivantes à la partie eau
 - Facturation des m3 réellement consommés
 - Abonnement annuel d'un montant de
 - 46,00 € pour un compteur 15mm
 - 60,00 € pour un compteur 20mm
 - 73,00 € pour un compteur 25mm
 - 115,00 € pour un compteur 30mm
 - 185,00 € pour un compteur 40mm
 - 295,00 € pour un compteur 60mm
 - 500,00 € pour un compteur 80mm
- de fixer le montant de la redevance assainissement au 2,180 € par m3 d'eau consommée (tarif auquel s'ajouteront les taxes légales en vigueur notamment celle de l'agence de l'eau),
- d'appliquer les conditions de facturation suivantes à la partie assainissement,
- Prime fixe annuelle d'un montant de 96,00 €,
- dit que ces sommes seront mises en application à compter de la facture éditée en 2025 pour ce qui est lié à la consommation et à compter de la facture éditée en 2025 pour la part abonnement payable d'avance,
- de fixer les tarifs de travaux suivants :

Raccordement réseau eau potable pour le 1 ^{er} branchement	1750 €
Raccordement réseau eaux usées pour le 1 ^{er} branchement	2000 €
Raccordement réseau eau pluviale pour le 1 ^{er} branchement	1900 €
Remplacement compteur eau	165 €
Abonnement/Ouverture de compteur	50 €
Re plombage de compteur si ouverture non autorisée	50 €
Non restitution des données de relève	25 €
Raccordement réseau eau potable, eaux usées et eau pluviale pour les branchements suivants s'ils sont demandés en même temps	50% du tarif de base

Il est précisé en outre que les opérations d'aménagements groupées feront l'objet d'une délibération spécifique au cas par cas pour en fixer les tarifs de raccordement.

Il est précisé enfin que depuis l'année 2019, il n'y a plus qu'une seule facture par an.

Délibération 2025-F-015
BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT
Budget Primitif 2025

Rapporteur : Sylvain ROUTIER

Sylvain ROUTIER rappelle au Conseil Municipal que les budgets eau et assainissement sont fusionnés depuis 2010.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des propositions d'inscriptions budgétaires pour 2024 vote le budget primitif assainissement de la manière suivante :

Pour la section de fonctionnement en équilibre à 808 719,30 €

Voté à l'unanimité pour tous les chapitres

Pour la section d'investissement en équilibre à 565 228,57 €

Voté à l'unanimité pour tous les chapitres

<u>ASSOCIATIONS</u>

Délibération 2025-A-016
ASSOCIATIONS
Subventions 2025

Rapporteur : Frédéric JOVÉ

Frédéric JOVÉ, est chargé de rapporter le résultat du travail de la commission d'attribution des subventions 2025.

Il rappelle que les élus faisant partie d'organes décisionnels des associations bénéficiaires ne peuvent prendre part au vote les concernant directement et à ce titre, il leur demande de se manifester

Le Conseil Municipal ouï cet exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de l'octroi des subventions suivantes :

ASSOCIATION	Vote Unanimité sauf	Subvention de Fonctionnement	Subvention Exceptionnelle
SDFI		3 000 €	2 000 €
Association Parents d'Elèves		400 €	
Gym volontaire		150 €	
FNACA		200 €	
Jumelage Tigy St-Ilgen		700 €	
Amis du musée		930 €	
Tir la Fraternelle		600 €	
Tennis Club		2 100 €	
Foyer Familial		700 €	500 €
Club Amitiés loisirs		400 €	
Tigy Basket		500 €	
Twirling bâton de Neuvy		100 €	
Union Sportive Tigy Vienne		900 €	
Tigy partage		200 €	
Judo Férolles		100 €	
Les Bricoleurs du 45		500 €	
Plaisir de Lire		200 €	
FCPE du Collège		50 €	
Mes Chers Amis		300 €	
ASV Danse		100 €	
La Pastourelle		150 €	
Association des Jeunes de Tigy		300 €	
Jeunes Sapeurs Pompiers		100 €	
Jardin partagé		100 €	

SOCIAL

Délibération 2025-AG-017 CCAS Dotation 2025

Rapporteur : Sylvain ROUTIER

Sylvain ROUTIER expose les principes de cette dotation.
A l'unanimité, le Conseil municipal décide l'attribution suivante :
Centre Communal d'Action sociale : dotation de 15 000 €

Délibération 2025-AG-18 Service Aide A Domicile Dotation 2025

Rapporteur : Sylvain ROUTIER

Sylvain ROUTIER expose les principes de cette dotation.
A l'unanimité, le Conseil municipal décide l'attribution suivante :
SAAD/UNA : dotation de 2 438 €

SCOLAIRE

Délibération 2025-S-019 DOTATIONS AUX ECOLES Dotations Année Scolaire 2025-26

Rapporteur : Sylvain ROUTIER

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les montants alloués par élève du groupe scolaire, pour l'année scolaire 2025/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Décide d'adopter les dotations aux écoles suivantes :

Fournitures Scolaires :

38,00 € par enfant

Sorties Scolaires (transport et droit d'entrée) :

13,00 € par enfant

- Précise que les crédits non consommés dans l'année scolaire ne seront pas reportés sur l'année suivante.
- Précise que cette dotation sera versée sur justificatifs de dépenses qui seront fournis à la Mairie.

TRAVAUX

Délibération 2025-AG-020 ACCES DE LA NOUVELLE PHARMACIE Sollicitation du fonds de concours

Rapporteur : Noël LE GOFF

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de territoire de la Communauté de Communes des Loges pour la période 2020-2026, il a été provisionné une somme de 1 000 000 € au titre d'un fonds de concours.

Cette somme est répartie entre les communes sous forme d'une aide de 50 000 € maximum par commune.

Cette somme finance notamment les projets d'investissement des communes.

La commune de Tigy n'ayant pas encore bénéficié de ce fonds de concours, souhaite y inscrire les travaux liés à l'accès à la nouvelle pharmacie.

Vu la délibération du 29 avril 2024 du Conseil Communautaire fixant le règlement d'accès au fonds de concours

Considérant que le projet de travaux routiers entre dans ce cadre

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Le Conseil Municipal sollicite le versement du fonds de concours aux communes pour un montant de 50 000 € de la part de la communauté de communes des loges.
- Charge M. le Maire des formalités nécessaires.

Délibération 2025-T-021
TRAVAUX ECOLE ELEMENTAIRE
Lancement de la Consultation

Rapporteur : Noël LE GOFF

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de travaux de rénovation de la verrière, végétalisation de la cour et mise en place d'une ventilation double-flux.

Ces travaux consisteront en la modernisation du bâtiment.

La toiture existante a en son faitage une verrière en mauvais état.

Cette verrière se situe dans le couloir central de l'école. En période de grand soleil elle procure une chaleur excessive. Il convient de réduire cet apport de chaleur qui gêne les enseignants et les élèves.

En revanche elle apporte une source lumineuse dans les classes par des châssis haut dans les murs entre le couloir et les classes.

Les baies vitrées des deux salles de classe exposées Sud-Est reçoivent également un apport de chaleur très important. Il est proposé de mettre en place des espaces verts plantés de haies et d'arbres.

Pour atténuer les effets de chaleur dans ces salles de classes, une ventilation double-flux sera mise en place.

La commune souhaite rénover la verrière de la toiture par la fermeture en partie de la verrière et la mise en place de fenêtres de toit. La fermeture se fera par des bacs en zinc quartz à joints debout et des fenêtres de toit.

Des espaces verts seront créés devant la façade Sud-Est afin de limiter la réverbération et l'apport de chaleur. Des brises soleil seront installés devant les baies vitrées en façade Sud-Est.

Afin de redonner de la luminosité dans les classes, il est proposé d'ajouter une fenêtre de toit dans chaque classe formant un puits de lumière.

La ventilation double-flux sera mise au-dessus de l'entrée principale dans un vide sous toiture.

Pour ce faire, il faut construire un plancher, cloisonner le local et mettre un accès par escalier escamotable.

Au vu des estimations il sera procédé à une consultation à procédure adaptée définie à l'article R 2123-1 du code de la Commande Publique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal,

- Approuvent le dossier d'Avant-Projet Détaillé

- Autorisent M. le Maire à engager la consultation, signer le marché à intervenir ainsi que toutes ses pièces dans la limite budgétaire de 150 000 € HT

Délibération 2025-T-022
TRAVAUX SALLE LOIRE SOLOGNE
Avenant N°1 au lot 2

Rapporteur : Noël LE GOFF

Vu la délibération en date du 27 mars 2024 autorisant la mise en consultation ainsi que la signature des marchés relative aux travaux de la salle Loire-Sologne

Considérant les marchés issus de cette consultation,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un réajustement des prestations suite au déroulement du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser M. le Maire à signer un avenant de plus-value n°1 au lot 2 avec l'entreprise

Blot pour un montant total de 7 180,00 € HT soit 34,70 %

Délibération 2025-T-023
TRAVAUX SALLE LOIRE SOLOGNE
Avenant N°1 au lot 5

Rapporteur : Noël LE GOFF

Vu la délibération en date du 27 mars 2024 autorisant la mise en consultation ainsi que la signature des marchés relative aux travaux de la salle Loire-Sologne

Considérant les marchés issus de cette consultation,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un réajustement des prestations suite au déroulement du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser M. le Maire à signer un avenant de plus-value n°1 au lot 5 avec l'entreprise

DPR45 pour un montant total de 5 460,00 € HT soit 14,48 %

Délibération 2025-T-024
TRAVAUX SALLE LOIRE SOLOGNE
Avenant N°1 au lot 6

Rapporteur : Noël LE GOFF

Vu la délibération en date du 27 mars 2024 autorisant la mise en consultation ainsi que la signature des marchés relative aux travaux de la salle Loire-Sologne

Considérant les marchés issus de cette consultation,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un réajustement des prestations suite au déroulement du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser M. le Maire à signer un avenant de plus-value n°1 au lot 6 avec l'entreprise

Huguet Creiche pour un montant total de 1 741,00 € HT soit 2,71 %

Délibération 2025-T-025
TRAVAUX SALLE LOIRE SOLOGNE
Avenant N°1 au lot 7

Rapporteur : Noël LE GOFF

Vu la délibération en date du 27 mars 2024 autorisant la mise en consultation ainsi que la signature des marchés relative aux travaux de la salle Loire-Sologne

Considérant les marchés issus de cette consultation,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un réajustement des prestations suite au déroulement du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser M. le Maire à signer un avenant de plus-value n°1 au lot 7 avec l'entreprise Bethoul pour un montant total de 1 518,66 € HT soit 7,88 %

Délibération 2025-T-026
TRAVAUX SALLE LOIRE SOLOGNE
Avenant N°1 au lot 8

Rapporteur : Noël LE GOFF

Vu la délibération en date du 27 mars 2024 autorisant la mise en consultation ainsi que la signature des marchés relative aux travaux de la salle Loire-Sologne

Considérant les marchés issus de cette consultation,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un réajustement des prestations suite au déroulement du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser M. le Maire à signer un avenant de plus-value n°1 au lot 8 avec l'entreprise Isolux pour un montant total de 10 183,67 € HT soit 34,34 %

AFFAIRES DIVERSES

Prochain Conseil Municipal : Mercredi 14 mai 2025 à 19h30

Prochaine Commission Générale : Mercredi 30 avril 2025 à 19h30

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30